



## **Présentation générale des Principes pour l'Investissement Responsable**

---

Table Ronde Francophone des Signataires de l'UNEP FI, 8 Juin 2007

**Roland Lescure**  
Directeur des Gestions



# Les PRI - L'esprit de la démarche

---

- Inciter les investisseurs et gestionnaires d'actifs à assumer pleinement leur responsabilité fiduciaire : « agir au mieux des intérêts de long terme des bénéficiaires »
- Les enjeux ESG : des **outils d'analyse de risques et opportunités devenus nécessaires** au respect de cet engagement

... qui permettent en outre de contribuer au bien-être commun (croissance durable)

# Les PRI – Définition générale

---

- Initiative mondiale de l'UNEPFI & du Global Compact
- « *Cadre institutionnel pour aider les investisseurs à atteindre des meilleurs retours sur investissement de long terme et des marchés durables à travers l'analyse des enjeux ESG dans le processus d'investissement et l'exercice de pratiques responsables d'actionariat* ».
- Engagement volontaire d'investisseurs et gestionnaires d'actifs



# Les principes

---

Ce document est confidentiel et établi à l'intention exclusive de son destinataire. Toute diffusion de ce document ou toute publication totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Les informations présentées sur ce document vous sont transmises à titre purement indicatif, ne présentent pas de caractère contractuel et en conséquence, n'engagent pas leur auteur. Bien qu'issues de sources considérées comme fiables, elles ne peuvent être exemptes d'erreurs accidentelles.

# Principe 1 : ESG et décisions d'investissement

---

*Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.*

## Principe 2 : ESG et actionnariat actif

---

*Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques de placement.*

# Principe 3 : Demande d'informations ESG aux émetteurs

---

*Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.*

## Principe 4 : Diffusions des PRI dans la gestion d'actifs

---

*Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.*



## Principe 5 : Collaboration entre signataires

---

*Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.*

## Principe 6 : Reporting sur la mise en œuvre des PRI

---

*Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.*

# Les PRI – 1er anniversaire

- Après 1 an:
  - ◆ 180 signataires dans le monde représentant plus de \$8 trillions
  - ◆ Lancement du forum « PRI Engagement Clearinghouse » & Première saison de reporting en cours de finalisation
  - ◆ En France :
    - ⇒ 3 institutionnels : CDC, FRR, ERAPF (167 Mds € en 2006)
    - ⇒ 7 sociétés de gestion : AGF AM, Alcyone Finance, BNP Paribas AM, Crédit Agricole AM, Groupama AM, Macif Gestion, Société Générale AM (env.1250 Mds €)
  - ◆ Fort déploiement de moyens et ressources ESG chez les investisseurs et gestionnaires d'actifs

Ce document est confidentiel et établi à l'intention exclusive de son destinataire. Toute diffusion de ce document ou toute publication totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Les informations présentées sur ce document vous sont transmises à titre purement indicatif, ne présentent pas de caractère contractuel et en conséquence, n'engagent pas leur auteur. Bien qu'issues de sources considérées comme fiables, elles ne peuvent être exemptes d'erreurs accidentelles.

# Les raisons de notre engagement

---

- Adhérer aux principes dans un cadre institutionnel
- Favoriser l'intégration des enjeux ESG dans les processus d'investissement
  - ◆ Déploiement des moyens
  - ◆ Élargissement du périmètre de vote
- Contribuer à la sensibilisation des investisseurs sur l'ISR